

Juin 2022

ANALYSE CROISEE DE PROPOSITIONS POUR AMELIORER LA DEMOCRATIE



**MISSIONS
PUBLIQUES**

Dialoguer et
(se) comprendre
pour mieux décider

Cette analyse croisée présente une photographie de l'état actuel des réflexions et des solutions proposées par des acteurs de la participation pour renouveler et répondre aux critiques sur le système démocratique actuel.

Notre étude s'est basée sur un corpus d'articles, de rapports ou encore de tribunes qui ont précédé les élections présidentielles. Sans être exhaustif, ce corpus rend compte de tendances dans le champ de la participation. Il présente ainsi différentes façons et angles d'approche pour réformer notre système actuel et faire vivre la démocratie en lui donnant un cadre plus propice à l'association des citoyennes et citoyens.

Notre travail, réalisé collégialement par les [administrateurs.trices de l'ICPC](#) et des jeunes professionnel.le.s de [Missions Publiques](#), rend compte des convergences d'approche - mais également des nuances - par une catégorisation des différentes propositions en sept grandes familles.

Cette catégorisation vise à être la base des échanges lors de l'Assemblée Générale de l'Institut de la Concertation et de la Participation citoyenne le 17 juin 2022.

Nota Bene : les propositions sont citées de manière extrêmement synthétiques, nous invitons les lecteurs.trices à les lire en intégralité. Elles sont disponibles sur [l'espace focus](#) dédié sur le site de l'ICPC.

INTITULE DU DOCUMENT	STATUT / DATE DE PUBLICATION	DESCRIPTION SUCCINCTE (MODE D'ELABORATION, CONTENU)
Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique - rapport Bernasconi	<i>Rapport</i> 22/02/2022	Commandé par Jean Castex en juin 2021 à Patrick Bernasconi (ancien président du CESE), ce rapport remis en février 2022 formule 50 propositions pour renforcer l'infrastructure démocratique française. Nous pouvons organiser ces propositions en trois catégories : <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation des mécanismes et institutions déjà existants, - La structuration juridique et opérationnelle d'un champ autonome de la démocratie participative - La création d'un véritable « cycle délibératif national » portant sur des politiques publiques touchant aux grandes transitions.
Appel d'Amiens – Décider Ensemble	<i>Appel</i> 21/03/2021 (lancement) 24/03/2022 (publication)	A travers des ateliers en présentiel et en numérique, le think-tank Décider Ensemble a élaboré une liste des propositions concrètes pour interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la nécessité de renouveler notre démocratie et d'imaginer de nouveaux systèmes de décisions.
Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France - Laurent Guillot	<i>Rapport</i> 17/03/2022	Sur demande du Gouvernement, Laurent Guillot (ancien dirigeant de Saint Gobain,) a élaboré un rapport qui formule des propositions qui visent simplifier et accélérer les procédures d'implantation d'activités économiques en France, tout en faisant évoluer la participation du public.
Un nouveau modèle démocratique est possible -Démocratie Ouverte	<i>Tribune</i> 25/02/2022	Démocratie Ouverte interpelle les candidates et candidats à la présidentielle avec six mesures d'urgence pour refonder la démocratie.
Urgence du renouveau démocratique – GIS Démocratie – Participation	<i>Tribune</i> Réactualisée le 20/04/2022	Le GIS Démocratie et Participation a publié une tribune qui met en balance les deux mouvements actuels : un recours accru à la participation citoyenne mais un recul au niveau de la loi qui tend à réduire la concertation à une simple consultation, avec un impact limité sur la décision finale. Le GIS propose une série de mesures visant à contrecarrer cette logique de régression.
Audit démocratique de la France – Chatham House	<i>Audit/projet de recherche</i> Mars 2022 (en cours de finalisation)	Dans le cadre d'une analyse comparative du système démocratique en Allemagne, Angleterre et France, pilotée par la Chatham House, un groupe d'experts a élaboré une série de propositions phares pour démocratiser le système politique français. Les propositions pour la France ont été élaborées par Hélène Landemore (professeure de l'Université de Yale), Eric Buge (juriste et Président de Parlons démocratie), Léo Cohen (ancien membre du Comité de gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat), Chantal Jouanno (Présidente de la Commission Nationale du Débat Public) et Boris Ravignon (maire de Charleville-Mézières).

Sommaire

Dans un souci de lisibilité, nous avons choisi de privilégier l'écriture inclusive et non genrée uniquement pour les titres et non pour le corps du texte.

FAMILLE 1. Diffuser et ancrer la culture de la participation à l'école, au travail, dans la vie politique du quotidien	5
1.1 L'école, lieu de transmission des valeurs et de bonnes pratiques participatives et délibératives	5
1.2 La participation des salariés : un outil au service d'un renouvellement du dialogue social ?	5
1.3 Renforcer la participation citoyenne dans le champ environnemental et sanitaire	5
1.4 Les outils démocratiques locaux : entre souplesse et cadrage des instances de participation	6
FAMILLE 2. Redéfinir les règles du jeu, la complémentarité entre démocratie participative et démocratie représentative	7
2.1 Vers un système de renouvellement permanent de nos représentant.e.s	7
2.2 Renforcer le contrôle démocratique des citoyen.ne.s vis-à-vis de l'action de leurs représentant.e.s	7
2.3 Asseoir de nouvelles pratiques pour inscrire le travail entre citoyen.ne.s et élu.e.s au sein du processus décisionnel (législatif ou exécutif)	7
FAMILLE 3. Faire évoluer les institutions publiques de l'écosystème participatif	8
3.1 Faire de la CNDP une autorité régulatrice de la participation citoyenne.....	8
3.2 Renforcer les compétences publiques et l'ingénierie sur le sujet de la participation citoyenne	8
FAMILLE 4. Donner les moyens financiers aux différents acteurs de la vie démocratique	9
4.1 Des moyens financiers au service de la participation citoyenne dans tous les territoires	9
4.2 Mise à disposition des citoyen.ne.s et de la société civile d'un fond pour soutenir les démarches participatives d'initiative citoyenne ou venant de la société civile	9
4.3 Un nouveau modèle de financement des partis davantage citoyen et transparent	10
FAMILLE 5. Donner davantage de pouvoir à l'interpellation citoyen.ne. et/ou à a société civile organisée	11
5.1 Faciliter le recours à l'expertise pour la société civile et les citoyen.ne.s	11
5.2 Faciliter les moyens d'activation du Referendum d'Initiative Partagée et création d'un Referendum d'Initiative Citoyenne	11
5.3 Renforcer le droit d'interpellation citoyenne à travers une meilleure prise en compte du droit de pétition	12
FAMILLE 6. Accorder des droits et un statut aux citoyen.nes participant.es afin de faciliter leur engagement	13
6.1 Créer un statut citoyen symbolique en l'inscrivant dans le droit	13
6.2 Lever les barrières matérielles à la participation.....	13
6.3 Valoriser l'engagement citoyen des participants	13
FAMILLE 7 : Démocratiser la démocratie? Conventions citoyennes et cycle délibératif	14
Propositions non classées	14

FAMILLE 1. Diffuser et ancrer la culture de la participation à l'école, au travail, dans la vie politique du quotidien

De l'école, à la vie du territoire en passant par le travail, le vote n'apparaît plus comme le seul moyen d'expression. Par la recherche d'une démocratie active plus marquée dans nos espaces de vies, cette famille de propositions élargit les lieux d'échanges pour diffuser et « institutionnaliser » la participation citoyenne.

1.1 L'école, lieu de transmission des valeurs et de bonnes pratiques participatives et délibératives

De l'ensemble de ces propositions se traduit une volonté de créer un « effet d'entraînement » au débat, aux règles d'écoute et d'échange, à la citoyenneté dès l'école. Il s'agit ici de préparer et former les plus jeunes à l'exercice de la délibération et de la vie collective et au fonctionnement des institutions de la vie démocratique.

Appel d'Amiens : augmenter les heures des cours d'éducation civique et morale, plus axées sur la pratique
Rapport Bernasconi : insertion du sujet dans les écoles du service public, enseignement à la délibération à l'école, partenariats avec les écoles pour faire des simulations.
Démocratie Ouverte : formation des jeunes aux pratiques démocratiques.
Appel d'Amiens : renforcer l'éducation aux médias.

1.2 La participation des salarié.e.s : un outil au service d'un renouvellement du dialogue social ?

Proposer un modèle plus horizontal reprenant les codes de la participation et de la délibération au sein même d'une entreprise en permettant à différents salariés de prendre part aux débats voire aux décisions internes.

Rapport Bernasconi : Promouvoir et accompagner la participation des salariés dans les entreprises, inscrire dans le code du travail la faculté de définir par accord collectif l'association des salariés à la définition de l'agenda de l'entreprise.

1.3 Renforcer la participation citoyenne dans le champ environnemental et sanitaire

Ce volet de propositions fait le constat qu'aujourd'hui les citoyens se doivent d'être plus étroitement associés à la fabrique des politiques publiques, voire aux décisions, quand il s'agit de santé et d'environnement. Notons que l'information et la participation sont déjà prévues par la loi dans ces deux champs. D'une façon plus ou moins ambitieuse, des esquisses de réformes sont dessinées par les différents rapports, soit pour renforcer la participation du public, soit pour « simplifier les procédures ».

Rapport Bernasconi : Structurer une politique de démocratie sanitaire
 Structurer la politique de démocratie sanitaire en clarifiant ses objectifs, ses moyens et sa gouvernance, et en développant ses liens avec les autres acteurs de la participation citoyenne.
 Lancer une réflexion principielle sur la démocratie sanitaire et, plus largement, sur les droits et les devoirs du citoyen, du patient et de l'utilisateur du système de santé à l'issue de la crise sanitaire
Rapport Bernasconi : Mettre la question environnementale au cœur des processus délibératifs -
 Etendre la participation à tous les projets soumis à évaluation environnementale, participation dès le stade de

l'intention du projet, portail numérique pour procédure participative liés à l'environnement, améliorer l'info au public, étendre la participation à tous les projets soumis à évaluation environnementale
Rapport Guillot : Réduire la durée de l'enquête publique à un mois et la réaliser en parallèle des études administratives et environnementales afin de favoriser son intégration aux rapports

1.4 Les outils démocratiques locaux : entre souplesse et cadrage des instances de participation

Les conseils de quartier et les budgets participatifs sont deux exemples de dispositifs participatifs mis en place à l'échelle locale. La différence étant que le premier est obligatoire pour les villes de plus de 80 000 habitants tandis que l'autre ne l'est pas, même si ce dernier est aujourd'hui très plébiscité, par les grandes et plus petites communes, les intercommunalités et les Départements.

Ce volet de propositions insiste à la fois sur l'opportunité de faire vivre ces dispositifs selon la singularité du territoire mais aussi sur la nécessité de cadrer ces mises en place pour éviter des dérives et des effets. Les cadrages proposés ne portent pas tant sur les obligations de mise en œuvre (exemple le seuil d'habitants) mais sur les conditions minimales de mise en œuvre.

Appel d'Amiens : Simplifier les instances locales de participation (conseil citoyen, conseil de quartier, conseil de public ciblé, conseil de développement) afin de donner plus de liberté aux territoires de mettre en place les instances qui conviennent à leur réalité en coopération avec les citoyens et les acteurs locaux. Cela permettra une plus grande lisibilité pour les citoyens et une participation plus représentative et diverse.

Appel d'Amiens : Mise en place d'un plan participatif local à chaque mandat afin de faciliter la mise en place des instances locales de participation pour qu'elles puissent être adaptées aux réalités locales.

Rapport Bernasconi : Donner un cadre juridique aux budgets participatifs - formaliser les grands principes (transparence, reddition de compte, dernier mot laissé à l'assemblée délibérante...) dans la loi pour sécuriser ces procédures tout en laissant une souplesse d'utilisation aux collectivités.

Chatham House : Donner un cadre aux conventions citoyennes.

FAMILLE 2. Redéfinir les règles du jeu, la complémentarité entre démocratie participative et démocratie représentative

La démocratie représentative place les élus comme porte-paroles des intérêts des citoyens. Effet d'épuisement, représentativité insuffisante, rejet d'une élite politique, ce système semble à bout de souffle. Cette famille de propositions questionne la nécessité de renouveler le modèle représentatif mais aussi de donner des outils pour éviter toute dérive de cette fonction.

2.1 Vers un système de renouvellement permanent de nos représentant.e.s

Ce volet de propositions se positionne en faveur d'un renouvellement plus régulier des élus, en mettant l'accent sur les bénéfices de la diversité dans les fonctions électives.

Chatham House : Limiter le nombre de mandats successifs des élus à 3 maximum et renforcer les peines d'inéligibilité.

Chatham House : Revaloriser les indemnités des élus et garantir le retour à l'emploi suite à leur mandat.

Appel d'Amiens : Favoriser l'engagement des jeunes et d'un public diversifié dans les fonctions électives, notamment à travers la revalorisation des indemnités.

2.2 Renforcer le contrôle démocratique des citoyen.ne.s vis-à-vis de l'action de leurs représentant.e.s

Ce volet de propositions souligne deux cas de figure durant lesquels les représentés pourraient destituer et/ou émettre un jugement à l'égard d'un élu entre deux élections.

Chatham House : mise en place d'un jury citoyen lors d'affaires touchant des élus et renforcement des peines d'inéligibilité.

Chatham House : Référendum révocatoire d'un élu.

2.3 Asseoir de nouvelles pratiques pour inscrire le travail entre citoyen.ne.s et élu.e.s au sein du processus décisionnel (législatif ou exécutif)

De l'élaboration des politiques publiques territoriales à l'écriture des lois nationales, plusieurs alternatives sont posées pour que la place des citoyens soit institutionnalisée dans le processus de décision et en relations étroites avec les représentants.

Appel d'Amiens : Commissions parlementaires ouvertes aux citoyens tirés au sort pour contribuer aux propositions de lois (recours facultatif pour le Parlement).

Chatham House : Aller plus loin que les conventions en allant vers des expériences d'organes permanents (ref. Assemblée permanente) et/ou faisant travailler élus et citoyens ensemble.

Chatham House : Créer une passerelle, un lien plus fort des phases de concertation (exemple des conventions citoyennes) avec la phase parlementaire (sans que l'initiateur de la démarche (soit l'exécutif) ne touche la matière en amont).

Chatham House : « Les débouchés politiques sont garantis dans la mesure où les initiateurs sont « liés » par les propositions de la CC [...] On doit pouvoir aussi imaginer la soumission directe au référendum d'un texte issu d'une CC »

FAMILLE 3. Faire évoluer les institutions publiques de l'écosystème participatif

De nombreux acteurs institutionnels, nationaux ou territoriaux, publics mais aussi privés et associatifs agissent pour faire vivre la démocratie participative sur les territoires. Pour accompagner l'innovation démocratique, cette famille de propositions esquisse des possibles évolutions des acteurs de la démocratie participative, en mobilisant plus de moyens humains et financiers, en redéfinissant le rôle des acteurs institutionnels et en favorisant la coordination et la transversalité.

3.1 Faire de la CNDP une autorité régulatrice de la participation citoyenne

Ce volet vise à questionner le fonctionnement actuel de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). L'évolution de la CNDP vers une Haute Autorité de la Participation Citoyenne pourrait élargir son champ d'intervention.

Rapport Bernasconi : Transformer la CNDP en Haute Autorité de la Participation Citoyenne en étendant son autorité sur des domaines autres que l'environnement, et en garantissant leur qualité.

Chatham House : Transformer la CNDP en Haute Autorité de la Participation Citoyenne permettant de demander l'organisation de concertation.

Appel d'Amiens : Préserver l'indépendance de la CNDP en renforçant ses moyens.

3.2 Renforcer les compétences publiques et l'ingénierie sur le sujet de la participation citoyenne

Ce volet questionne les ressources internes des acteurs pour mettre en place des projets participatifs sur les territoires. L'objectif est de développer et partager les compétences entre les acteurs publics afin qu'ils soient plus à même de porter des démarches de qualité et à différentes échelles. Voire de structurer des filières y compris privées.

Rapport Bernasconi : Etoffer les moyens, les effectifs et les missions du Centre interministériel de la participation citoyenne, pour en faire un lieu de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie de la participation à destination des administrations de l'État, centrales comme déconcentrées.

Rapport Bernasconi + Chatham House : Former les élus et les agents sur la démocratie participative et la citoyenneté.

Rapport Bernasconi : Structurer la filière française d'ingénierie de l'innovation démocratique. Créer un "campus de la démocratie" sur le modèle du "PariSanté campus" pour développer la recherche sur les innovations démocratiques

FAMILLE 4. Donner les moyens financiers aux différent.e.s acteur.rice.s de la vie démocratique

En posant la question du financement, cette famille de propositions met en lumière les freins économiques qui impactent le système démocratique et suggère des leviers pour dépasser ces obstacles. D'une part, en mettant à disposition un soutien financier pour les collectivités qui soit à la hauteur des enjeux. D'autre part, en donnant aux citoyens les moyens de s'auto-organiser et d'être à l'initiative de dispositifs participatifs. Enfin, plusieurs rapports s'interrogent sur le modèle actuel de financement des partis.

4.1 Des moyens financiers au service de la participation citoyenne dans tous les territoires

Comme un coup d'accélérateur, l'objectif de ces propositions est de lever les freins économiques quant à la mise en place de dispositifs de participation et de concertation de façon à faciliter le recours plus systématique des collectivités à ces démarches et l'accès à une ingénierie.

Rapport Bernasconi : Créer un « Fonds de la participation citoyenne » géré par la Caisse des dépôts pour aider les petites collectivités et les services déconcentrés de l'Etat à couvrir les coûts afférents aux démarches participatives.

Appel d'Amiens : Encourager le droit à l'expérimentation dans les collectivités territoriales notamment en matière d'innovations démocratiques et mettre à leur disposition des moyens financiers et humains.

4.2 Mise à disposition des citoyen.ne.s et de la société civile d'un fond pour soutenir les démarches participatives d'initiative citoyenne ou venant de la société civile

Ce volet de propositions promeut la mise en place d'un dispositif ascendant où les « porteurs de projets classiques » autrement dit l'Etat où les collectivités ne sont pas les seuls déclencheurs de temps de concertation sur des sujets de fond. Pour cela, une somme spécifique à l'organisation exclusive de ces temps de diverses natures (conventions, jurys, concertations, etc.) à l'initiative des citoyens est proposée.

GIS : La création d'un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne en est une condition indispensable. Accordons aux associations, et non aux seuls gouvernement et Parlement, une capacité de saisine pour l'organisation d'un débat national sur de grands sujets, par exemple sur la politique énergétique de la France et la place du nucléaire. Pour les conventions citoyennes et les grands débats, la soumission de certains de leurs résultats au référendum devrait dès maintenant être régulièrement envisagée.

Démocratie Ouverte : Ce fond pourra financer toute initiative citoyenne contribuant au débat public sur des enjeux d'intérêt commun (et non sur la base de l'intérêt d'un groupe), posés à l'échelle locale comme nationale.

4.3 Un nouveau modèle de financement des partis davantage citoyen et transparent

Afin de rendre plus transparent le financement des partis, ce volet de propositions souhaite que les citoyens soient davantage acteurs et actifs. Il ne s'agit pas ici de seulement prendre en compte le résultat des urnes mais de proposer un moyen plus direct, obligatoire et encadré d'encourager le financement de nouveaux partis et le renouvellement des débats.

Chatham House : Actuellement, le financement des partis politiques est fondé d'une part sur les résultats aux élections législatives et d'autre part sur le nombre de parlementaires. Ceci ne permet pas le financement des nouveaux partis politiques et donc le renouvellement des idées et du débat. Sur le modèle imaginé par Julia Cagé, il est proposé de remplacer ces modalités de financement par un fléchage direct de chaque citoyen (par exemple sur sa feuille d'impôts) d'une somme prédéterminée vers un parti de son choix. Les fonds non alloués seraient répartis entre les partis, selon les résultats aux législatives par exemple.

Appel d'Amiens : Déclare une nécessité de transparence et d'accessibilité - Donne comme exemple une « banque de la démocratie », qui éviterait le recours des partis aux banques privées, et des bons pour le financement de la vie politique.

FAMILLE 5. Donner davantage de pouvoir à l'interpellation citoyenne et/ou à la société civile organisée

Les citoyens font régulièrement remonter la nécessité de mettre au premier plan les préoccupations qui impactent leur quotidien et les grandes préoccupations pour l'avenir. C'est pourquoi l'interpellation et la mobilisation des représentants par les citoyens sont essentielles afin d'enrichir et de revoir l'agenda de la vie politique. Dans le même sens, la société civile organisée construit des projets démocratiques sur le territoire pour pousser les élus à s'engager davantage dans la co-construction des politiques publiques.

Malgré cette volonté d'engagement, individuelle ou collective, il existe des barrières qui viennent atténuer leur capacité de mobilisation et leur poids réel dans le jeu politique : manque de valorisation de l'expertise d'usage, droit de pétition inaccessible et jugé trop complexe pour mouvoir l'agenda politique ou encore le manque d'impact sur les politiques publiques. En ce sens, l'ouverture de l'accès à l'expertise, la facilitation du recours aux référendums avec une composante citoyenne et une meilleure prise en compte du droit de pétition sont des leviers pour accroître la capacité des citoyens à définir les sujets.

5.1 Faciliter le recours à l'expertise pour la société civile et les citoyen.ne.s

Cette proposition place les citoyens comme des acteurs actifs. Cela leur permet d'être à l'origine de la commande d'études ou d'expertises afin d'éclairer des avis ou encore d'analyser les résultats d'une politique publique.

Chatham House : Diffuser l'expertise en permettant à la société civile et aux citoyens de commander des études.

5.2 Faciliter les moyens d'activation du Referendum d'Initiative Partagée et création d'un Referendum d'Initiative Citoyenne

Dans ce volet, les propositions font directement référence aux moyens permettant la mise en place effective d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) ou d'un Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), notamment en abaissant les seuils citoyens et parlementaires d'activation. Pour ce faire, plusieurs modalités sont suggérées.

Rapport Bernasconi : Via une réforme de la Constitution, abaisser les seuils du référendum d'initiative partagée (RIP) à un dixième des parlementaires et un million d'électeurs. Permettre une véritable initiative citoyenne en donnant, dans le cadre du RIP, un droit d'initiative équivalent aux parlementaires et aux citoyens.

Appel d'Amiens : Faciliter le RIP : abaisser le seuil à 1 million et permettre le déclenchement par le CESE, et sortir des référendums binaires et développer les référendums à choix multiples.

Chatham House : Baisser le niveau d'activation du Référendum d'initiative partagée (que ça soit du côté des parlementaires ou du corps électoral), et instaurer un référendum d'initiative citoyenne.

5.3 Renforcer le droit d'interpellation citoyenne à travers une meilleure prise en compte du droit de pétition

Dans ce volet, les propositions abordent le droit d'interpellation citoyenne. Ce droit est ici garanti par le droit de pétition, qui semble devoir être affirmé plus fortement. Les propositions insistent notamment sur le droit d'inscrire ces pétitions à l'ordre du jour politique et sur la réponse obligatoire des institutions à donner aux citoyens.

***Chatham House** : Droit d'interpellation citoyenne (organiser le droit de pétition : une instance indépendante s'assure de sa recevabilité et une autre l'instruit) -> en insistant sur l'obligation de réponses.*

***Rapport Bernasconi** : Donner toute sa portée au droit de pétition.*

***Dans le code d'aménagement territorial** : un dixième des électeurs de la collectivité pourrait demander à ce que soit inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'examen d'une pétition. Si l'examen de la pétition n'était pas inscrit à l'ordre du jour lorsqu'elle est recevable, l'exécutif devrait en faire rapport à la prochaine séance de l'organe délibérant.*

***Dans la Constitution** : Revenir à la rédaction initiale de l'article 72-1 de la Constitution, qui reconnaissait aux électeurs le droit d'« obtenir » et non de « demander » l'inscription à l'ordre du jour d'une question relevant de la compétence de la collectivité et étendre ce droit aux résidents en France (actuellement seulement les « électeurs » ont ce droit).*

FAMILLE 6. Accorder des droits et un statut aux citoyen.nes participant.es afin de faciliter leur engagement

Les bénéfices qu'apportent la participation citoyenne à celles et ceux qui la pratiquent sont multiples. Acquisition de nouvelles compétences, savoir-être en collectif, regain d'intérêt pour la chose publique et expérience humaine forte sont des effets aujourd'hui prouvés. Pourtant, cet engagement n'est pas valorisé et reconnu professionnellement et socialement. Cette famille de propositions tente de répondre aux questions suivantes : de quelle manière baisser le coût d'entrée pour participer à ces démarches ? Comment valoriser voire rétribuer l'expérience et l'engagement des participants ?

6.1 Créer un statut citoyen symbolique en l'inscrivant dans le droit

La question du rôle et de l'engagement des participants se pose systématiquement en trame de fond des démarches participatives. Sous différents formats, la voie réglementaire apparaît être une alternative pour donner plus de poids aux démarches participatives et de ce fait à l'engagement civique lié au fait d'y prendre une part active.

GIS : Réaffirmer les droits démocratiques de la démocratie participative dans la loi (Constitution française et loi).

Chatham House : Inscrire la participation citoyenne dans la Constitution.

Rapport Bernasconi : Modifier le Code des Relations publics entre le Public et l'Administration (CRPA) pour introduire les principes qui régiraient toute démarche participative engagée par l'administration en dehors des concertations législatives ou réglementaires (publicité, égalité, transparence etc.) - Instaurer un principe de participation dans la décision publique.

6.2 Lever les barrières matérielles à la participation

Des contraintes professionnelles ou familiales (sans compter les freins symboliques) pèsent sur les individus et peuvent les empêcher d'accepter de participer à une démarche participative intense (type jurys citoyens, convention citoyenne, assemblée citoyenne). Il s'agit de proposer des droits liés à cet exercice, afin de faciliter la participation effective et de renforcer l'égalité des individus. C'est un gage de diversité des groupes ainsi constitués.

Rapport Bernasconi : Droit à indemnités, un droit à formation préalable, un droit à absence s'imposant à l'employeur, un droit à une protection similaire à celle figurant à l'article L. 1132-3-1 du code du travail.

Appel d'Amiens : Création de statut citoyen : d'amender l'article L3142-54-1 du Code du travail afin d'y intégrer le droit au congé pour l'engagement dans une démarche participative.

6.3 Valoriser l'engagement citoyen des participants

Ce volet met en avant différentes manières de reconnaître et valoriser les « acquis » de l'expérience participative et délibérative.

Appel d'Amiens : Création d'un parcours d'engagement : valoriser l'engagement citoyen dans le parcours professionnel du salarié.

Chatham House : Reconnaissance des acquis avec la création d'un compte d'engagement citoyen (CEC)

Chatham House : Création d'un statut du citoyen afin d'être garant d'autres dispositifs.

Rapport Bernasconi : un droit à une validation des acquis de l'expérience issue de l'exercice participatif ; d'autre part, des engagements de discrétion, d'assiduité, de courtoisie, de probité et d'intégrité.

FAMILLE 7: Démocratiser la démocratie? Conventions citoyennes et cycle délibératif

Comme une proposition qui remettrait sur la table des discussions l'ensemble des familles et des propositions présentées dans ce document, plusieurs acteurs font de la mise en place d'une convention citoyenne pour la démocratie leur soumission principale.

Les réflexions sur la place des citoyens et le renouvellement du système démocratique actuel ne pouvant se faire sans les citoyens c'est dans ce sens que cette démarche délibérative pourrait se nourrir des angles d'approche et de travail identifiés à travers les propositions des acteurs.

Quant au rapport Bernasconi, sans prendre un sujet d'application, il esquisse un processus complet de participation des citoyens aux sujets clés pour demain : le cycle délibératif national.

GIS : Créer une convention pour un renouveau démocratique, soumis au référendum par la suite.

Chatham House : convention citoyenne pour une réconciliation démocratique.

Démocratie Ouverte : Convention citoyenne pour la démocratie.

Rapport Bernasconi : Création d'un Cycle Délibératif National. Il s'agirait d'un dispositif d'intégration des citoyens aux questions des grandes transitions de la société, à travers d'une première phase consultative au large, et d'une deuxième instance délibérative, sur les sujets soulevés par le débat. A l'issue de ce processus, un avis sera produit et remis au pouvoir public commanditaire, qui sera engagé à une reddition des comptes justifiée sur l'adoption, modification ou abandon des préconisations.

Propositions non classées

Autres propositions apparaissant dans le corpus mais n'intégrant pas de réflexions communes et ressorties différentes tribunes.

- **Chatham House** : Inverser le calendrier des présidentielles et des législatives
- **Rapport Bernasconi** : Enrichir les redressements socio-économiques opérés pour la sélection des jurys citoyens de critères supplémentaires.